Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

# ARRETE DU MAIRE
N° 31

## ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA COURSE CYCLISTE ROUEN GISORS

Le Maire de la commune de Neaufles Saint Martin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'Entente Gisorcienne Cycliste représentée par Monsieur Pascal CAMBOUR en vue d'obtenir l'autorisation de passage de la course cycliste Rouen-Gisors le 30 août 2026 sur la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN ;

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

Vu l'intérêt général,

**ARRETONS**

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée 79ème course ROUEN-GISORS, de réglementer la circulation et le stationnement comme suit : Le 30 aout 2026, la circulation et le stationnement seront interdits au moment du passage de la course dans la Route de Vernon entre la voiture ouvreuse et la voiture de fin de course comme la règlementation de la FFC 2020 le stipule ;

Article 2 : Pendant la durée d'interdiction, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens de la course.

Article 3 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 : Ce dispositif ne s'applique pas aux services de secours.

Article 5 : L'entente Gisorcienne Cycliste représentée par Monsieur Pascal Cambour, la gendarmerie de Gisors Etrépagny, chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 01 juin 2026

Le Maire,
Sonia MIKOLAJCZYK

MAIRIE DE NEAUFLES ST MARTIN (Eure)